L'ÉTAT DE GUERRE
entre le Japon et les forces anglaises et américaines

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Séance extraordinaire du Parlement de Manille

Changhaï, 7 — D'après une information de Manille, en raison de la situation dans le Pacifique, le président Quezon a réuni le Cabinet en séance extraordinaire dans la ville d'eau de Baguio. Le gouvernement s'est occupé de la question de la fermeture immédiate de toutes les écoles privées et publiques de Manille et d'autres régions, ainsi que de la question d'une évacuation forcée de Manille. Par ailleurs, des mesures d'économie ont été discutées, telle la suspension de toutes les fonctions sociales du gouvernement et la fermeture de toutes les institutions superflues gouvernementales.

En outre, le président Quezon a invité aujourd'hui, à Baguio, le lieutenant général Charles Mac Arthur, commandant en chef des forces américaines en Extrême-Orient, en vue de délibérer sur les mesures militaires.

UN MESSAGE DE ROOSEVELT A L'EMPEREUR DU JAPON

Washington, 7. — Le département d'Etat annonce que M. Roosevelt a envoyé un message à l'empereur du Japon, dont la teneur n'est pas connue. Sous ce rapport, le département d'Etat déclare qu'il a reçu des informations suivant lesquelles le Japon aurait concentré 125.000 hommes en Indochine.

L' « Associated Press » annonce que le gouvernement des Etats-Unis n'est pas du tout satisfait des déclarations faites récemment par le Japon au sujet des mouvements de troupes en Indochine.

Ordre de mobilisation au personnel militaire américain

Amsterdam, 8. — Le service anglais d'informations mande de Washington que le département de la Guerre a donné l'ordre de mobilisation pour tout le personnel militaire américain.

Les États-Unis désapprouvent la réponse japonaise

Washington, 8. — Les ambassadeurs japonais, MM. Nomura et Kurusu, ont remis, au département d'Etat, à M. Cordell Hull, la réponse au récent mémorandum américain. Après que les ambassadeurs avaient quitté le département d'Etat, celui-ci a communiqué que M. Hull désapprouvait fortement le texte de la réponse japonaise.

DEUX PROCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT DE HONG-KONG

Changhaï, 7.— Le Gouvernement de Honghong a publié dimanche après-midi deux proclamations par lesquelles l'état « d'ultimes préparatifs » résultant de la gravité de la situation est proclamé pour la colonie de la couronne anglaise. La première proclamation rappelle sous les drapeaux les volontaires de Hongkong pour une période de service indéterminée ; la seconde décrète pour les troupes de Hongkong l'application de la loi martiale pour une période de trois mois.

LE MANDCHOUKOUO EST UNI AU JAPON

Hsing-King, 7. — D'après le journal « Manchu Shimbun » M. Tabeke, chef du Conseil d'Etat du Mandchoukouo, a déclaré « qu'il était inutile que le Japon poursuive les négociations à Washington. Malgré les efforts loyaux faits par le Japon pour éviter un conflit armé avec les Etats-Unis, la situation s'est développée d'une façon inattendue. J'adresse ici un appel aux millions d'habitants du Mandchoukouo afin qu'ils considèrent la guerre imminente avec le courage des martyrs. C'est le moment pour le Mandchoukouo de prouver qu'il est uni corps et âme au Japon. »

LE SIAM DÉSIRE RESTER NEUTRE

Bangkok, 7. — Dans une interview accordée au journal « Bangkok Chronicle », M. Songgram, premier ministre du Siam, a déclaré qu'il ne voit aucun motif pour lequel le Siam serait attaqué par une puissance étrangère. Le Siam a conclu un pacte de non agression avec la Grande-Bretagne et un pacte d'amitié avec le Japon. Les faits tout comme les mesures prises par ces deux pays semblent indiquer qu'ils respecteraient ces accords si le Siam observait une stricte neutralité.

Répondant à la question de savoir pour quels motifs le Siam prend des mesures générales de défense, le premier Ministre a signalé que son pays devait malgré tout, se tenir prêt à toute éventualité de façon à ne pas être surpris par une attaque d'où qu'elle vienne. Néanmoins, a-t-il ajouté, j'ignore totalement quel pourrait être l'ennemi. Si toutefois le Siam ne peut éviter la guerre, il combattra.

Finalement le Premier Ministre a démenti que le Siam a conclu un pacte militaire secret avec une puissance étrangère.

Amplification de la loi de défense en Birmanie

Stockholm, 7. — Le service d'informations anglais mande de Rangoon que la loi de défense de la Birmanie a été fortement amplifiée.

Le Gouvernement a reçu les pouvoirs d'incorporer tous les hommes physiquement aptes pour leur faire exécuter des travaux qui seraient nécessaires en cas d'attaques effectives ou préparées.

« IL NE PEUT Y AVOIR QUE 50.000 SOLDATS JAPONAIS EN INDOCHINE FRANÇAISE »... DÉCLARE-T-ON A VICHY

Vichy, 7. — Au sujet de la déclaration faite par le département d'Etat américain, disant que Roosevelt était en possession d'informations concernant les concentrations de troupes japonaises en Indochine française, qu'il évalue à 125.000 hommes, il a été précisé dimanche soir de source compétente française, que ces données étaient inexactes et exagérées.

On a déclaré par ailleurs qu'en vertu de l'accord franco-nippon de juillet 1941, des contingents militaires japonais de l'ordre de 50.000 hommes ont été prévus en Indochine française. L'accord de juillet 1941 n'a pas subi de modification par la suite.

EXAMEN POUR LE TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT

Une session de l'examen préliminaire pour l'obtention du diplôme du Gouvernement de Géomètre-Expert s'ouvrira le lundi 30 mars 1942 au Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue St-Martin à Paris.

Les inscriptions accompagnées des pièces réglementaires seront reçues au Secrétariat de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Direction du Travail des Jeunes et de l'Enseignement Technique, 5e bureau, 110, rue de Grenelle à Paris, ou à l'Hôtel Plazza, Direction du Travail des Jeunes et de l'Enseignement Technique à Vichy, jusqu'au 31 janvier 1942 inclus.

LES INFORMATIONS...

de ce journal satisfont votre légitime curiosité. Ses annonces satisferont votre porte-monnaie !

LES HOSTILITÉS SUR LE FRONT DE L'EST

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

sphériques défavorables, d'importantes formations de combat allemandes ont dirigé de nouvelles attaques efficaces contre des objectifs mobiles et immobiles des Soviets. En vagues successives, les avions allemands ont attaqué avec d'excellents résultats, des positions d'infanterie et d'artillerie, des concentrations de véhicules et des colonnes.

Dans un secteur, au moins 125 véhicules ont été détruits, tandis qu'un grand nombre étaient endommagés et mis hors d'usage. Des lignes de chemin de fer ont été à nouveau en butte à plusieurs attaques. Quatre trains de transport ont été endommagés ; trois gares ont été partiellement détruites.

31 avions soviétiques abattus

Berlin, 7. — Alors que, le 6 décembre, les Bolchevistes perdaient 19 avions en combats aériens, dans le seul secteur sud du front oriental, des chasseurs allemands ont abattu 8 autres appareils en un autre endroit du front.

En outre, trois avions ennemis ont été descendus par la D.C.A. ; un autre appareil a été détruit avec certitude, sur un champ d'aviation. De ce fait, les pertes totales subies par les forces aériennes soviétiques pendant la journée d'hier, se chiffrent à 31 avions.

L'avenir des pays arabes dans le Proche-Orient

Rome, 7. — D'après l'agence Stefani, le Duce a reçu récemment le Grand Mufti de Jérusalem, Sayed Amin el Hussein. Au cours de cet entretien long et cordial, les questions qui intéressent l'avenir des pays arabes dans le Proche-Orient ont été spécialement évoquées.

La lutte contre les Anglais et les Juifs doit être poursuivie

Berlin, 7. — Mahommed Amin el Hussein, Grand Mufti de Jérusalem et chef des nationalistes arabes, qui séjourne actuellement dans la capitale du Reich et dont la fuite devant les Anglais a fait grande sensation dans le monde entier, a accordé une interview au « Volkischer Beobachter ».

« La lutte contre les juifs et les Anglais doit être poursuivie, a déclaré le Mufti, car ni l'un ni l'autre ne reconnaissent ni le droit ni la justice. Mon devoir était et reste de délivrer les Arabes. Jamais je ne cesserai de lutter dans ce but. Depuis 22 ans, je n'ai d'autre objectif que de libérer les Arabes du joug étranger et de les aider à conquérir l'indépendance qui leur a été si souvent et si trompeusement promise par Londres ».

UN GARDIEN DE LA PAIX DU HAVRE CITÉ A L'ORDRE DE LA NATION

Vichy. — M. Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, vient de citer à l'ordre de la Nation, Georges Travel, gardien de la paix au Havre, mortellement blessé alors qu'il assurait, avec un absolu mépris du danger, sous un bombardement aérien d'une extrême violence, un service de secours.

Le communiqué italien

Rome, 7. — *Le Haut Commandement de l'Armée communique :*

Les combats en Marmarique continuent sur le front de Tobrouk et dans la région située au sud de Tobrouk, entre El Adem et Bir el Gobi. Une nouvelle fois, de puissantes attaques de l'ennemi entreprises avec des troupes fraiches y ont été arrêtées et repoussées par les troupes de l'Axe. Au cours de ces opérations, des détachements de jeunes fascistes ont lutté avec une endurance et un courage exemplaires.

Sur le front de Solloum, la situation est inchangée. Les aviations alliées ont pris part à ces opérations et ont attaqué à différentes reprises les chars blindés ennemis et des troupes d'infanterie. Elles ont en outre livré de nombreux combats aériens, au cours desquels vingt-deux avions ennemis furent descendus en flammes ; quatorze furent abattus par l'aviation italienne et huit par la Luftwaffe. Plusieurs équipages d'avions ennemis ont été faits prisonniers. Six appareils italiens sont manquants.

Des navires de guerre ennemis ont bombardé nos positions à l'ouest de Tobrouk.

Trois de nos avions torpilleurs, sous le commandement du capitaine Massimilliano Erasi, du lieutenant Guglielmo Ranieri et du sous-lieutenant Alfredo Pulzetti, ont touché à plusieurs reprises, entre Tobrouk et Raz Azzez, deux croiseurs ennemis, d'où l'on a vu de hautes flammes s'élever. Un d'eux doit être considéré comme perdu.

Il a été constaté que pendant l'incursion sur Bengazi, relatée par le communiqué de l'armée du 2 décembre, deux appareils ennemis avaient été descendus par la D.C.A. germano-italienne et sont tombés à la mer.

La nuit dernière, l'aviation britannique a attaqué à nouveau Naples, en plusieurs vagues successives, au moyen de bombes incendiaires et explosives. Quelques édifices et une église ont été touchés. Deux personnes ont péri, une autre a été blessée.

Léopold III, roi des Belges a contracté mariage

Il a épousé dans la chapelle du château de Laeken la fille de M. Henri Baels, ancien ministre

Bruxelles, 7. — Dimanche matin, a été élue dans toutes les églises de Belgique, une lettre pastorale de S. E. le Cardinal Van Roey, archevêque de Malines, annonçant le mariage de S.M. le Roi Léopold III ; en voici le texte :

« Malines, 6 décembre 1941.

» Nos Très Chers Frères,

» Nous sommes autorisés à vous faire part d'une nouvelle importante : Sa Majesté le Roi Léopold III a contracté mariage avec Mademoiselle Mary Lilian Baels. L'élue est une compatriote et appartient à une très honorable famille de la West-Flandre ; elle est la fille de M. Henri Baels, ancien Ministre.

» Nous avons eu l'honneur et la joie de bénir le mariage royal, selon les formes de l'Eglise, le 11 septembre dernier, en présence des parents, dans la chapelle du Château de Laeken. Les formalités civiles ont été accomplies également dans le même château.

» Nous sommes autorisés à ajouter que ce mariage intéresse uniquement la vie privée et familiale du Roi et ne produira aucun effet de droit public. Un acte authentique du Souverain établit que l'Epouse royale renonce au titre et au rang de Reine — condition qu'elle a mise elle-même à son mariage — ; elle portera le titre de Princesse de Rethy. Par le même acte, le Roi déclare que la descendance éventuelle de ce mariage ne jouira d'aucun droit héréditaire à la couronne.

» Prions, Nos Chers Frères, pour la sauvegarde et le bonheur de notre Roi, afin que, au moment voulu par la divine Providence, il puisse reprendre en mains et diriger d'un œil sûr, les destinées de la Patrie.

» J. E. Card. van Roey,
» Archevêque de Malines ».

APRÈS LA RUPTURE ENTRE LONDRES ET LA FINLANDE

L'Australie et les Indes prennent position dans le conflit

Stockholm, 7. — La déclaration de guerre de l'Angleterre à la Finlande constitue le sujet principal des commentaires de la presse suédoise. Les journaux expriment leurs regrets au sujet de cet événement et soulignent d'ailleurs que l'état de guerre entre Londres et Helsinki ne saurait modifier en rien les relations finlando-suédoises. Quelques journaux sont d'avis que la situation telle qu'elle se présente maintenant pourrait avoir des conséquences pour tous les pays scandinaves et qu'elle est de nature à donner lieu à une certaine inquiétude. Les journaux de Stockholm émettent des critiques, quoique fort réservées, à l'adresse de l'Angleterre, du fait de son attitude à l'égard de la Finlande.

Rupture définitive avec la Hongrie

Budapest, 7. — Le ministre des Etats-Unis à Budapest, qui depuis la rupture des relations diplomatiques entre l'Angleterre et la Hongrie défendait les intérêts anglais, a remis, au cours de la nuit de samedi à dimanche, à 23 h. 10, une note du gouvernement britannique à M. von Bardossy, président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères. La note déclare qu'à partir du 7 décembre à minuit, l'Angleterre se considère en guerre avec la Hongrie.

Les Indes se considèrent en état de guerre

Stockholm, 7. — Le service anglais d'informations apprend que dans une proclamation le gouvernement général des Indes a fait savoir que les Indes se considéraient comme étant en état de guerre avec la Finlande, la Hongrie et la Roumanie.

L'Australie prend position

Stockholm, 7. — Aux dires du service d'informations anglais, M. Frazer, premier ministre néo-zélandais, vient d'affirmer dans une déclaration que la Nouvelle-Zélande se considère comme étant en guerre avec la Finlande, la Hongrie et la Roumanie.

Un avis anglais aux ressortissants hongrois et roumains

Stockholm, 7. — Selon la radio anglaise, le ministère de l'Intérieur anglais a invité tous les ressortissants finlandais, hongroie et roumains à se présenter au bureau de police le plus proche, étant donné qu'ils sont dorénavant soumis aux lois spéciales réglant la situation des étrangers ressortissants de pays ennemis.

La France produira, croit-on, 200.000 tonnes de tourbe en 1942

La campagne tourbière durant généralement six mois, de mai à octobre, il n'était guère possible d'avoir, avant fin novembre, une idée exacte des efforts déployés cette année pour mettre en exploitation nos gisements.

Quoique cette année 1941 doive être considérée surtout comme une période de démarrage, les résultats obtenus ne sont pas négligeables, puisque le total des extractions atteint environ 70.000 tonnes contre 20 à 25.000 avant la guerre.

Géographiquement, cette production se répartit ainsi : 40.000 tonnes dans l'Ouest, 12.000 tonnes dans l'Est, 4.000 tonnes dans la région lyonnaise, 4.000 tonnes dans la Somme et 2.000 tonnes dans la région parisienne.

On espère pour l'an prochain, une production totale d'environ 200.000 tonnes de tourbe.

LA CHARTE DU TRAVAIL

Une réunion des secrétaires des anciennes Unions départementales des Syndicats

Paris. — Faisant suite à l'assemblée des secrétaires des Fédérations qui s'est tenue, mercredi 26 novembre, les secrétaires des Unions départementales des syndicats confédérés se sont réunis à leur tour, à la Maison des Fédérations, 213, rue Lafayette, sous la présidence de M. GUILLOTON (Nord).

Une trentaine d'Unions départementales étaient représentées.

En tant que membre du Comité de rédaction de la Charte du travail, M. Auguste Savoie, secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation, a fait tout d'abord un exposé détaillé des délibérations qui ont abouti à l'élaboration de la Charte du travail.

L'assemblée a procédé ensuite, article par article, à un examen minutieux de la loi du 4 octobre 1941, relative à l'organisation sociale des professions.

Cette réunion ayant été strictement privée, le comité d'organisation fera connaître ultérieurement les conclusions de ses travaux.

6.600 PAQUETS DE TABAC ET DE CIGARETTES VOLÉS A LA MANUFACTURE DE NANTES

Nantes. — Des vols importants ont été découverts à la manufacture de tabac de Nantes.

Le premier remonte au 5 novembre : quatre caisses de six cents paquets de cigarettes gauloises avaient disparu. La direction n'avait pas alors porté plainte, mais avait ouvert une enquête.

Dans la nuit du 25 au 26 novembre, un nouveau vol était commis. Cette fois, trois caisses de six cents paquets de caporal doux disparaissaient. Or, la nuit dernière, un troisième vol était découvert par un contrôleur : cette fois encore, quatre caisses six cents paquets de gauloises prenaient le même chemin que les précédentes.

La direction s'est décidée à porter plainte.

Le montant du vol atteint 50 000 francs. Aucune effraction n'a été commise. On en conclut que les voleurs connaissaient parfaitement les lieux. Dans aucun cas l'attention de la garde de nuit n'a été éveillée.

Informations Régionales

L'APOTHÉOSE D'UNE CARRIÈRE BIEN REMPLIE

En l'honneur de Mme Vielledent Inspectrice des Ecoles maternelles qui prend sa retraite,...

M. le Recteur DUEZ a présidé, à Lille, une touchante manifestation de sympathie.

Une très impressionnante manifestation de sympathie s'est déroulée dimanche, dans une salle de la Faculté des Lettres de Lille, à l'occasion du départ — pour un repos gagné — de Mme VIELLEDENT, inspectrice départementale des écoles maternelles.

M. Fernand Carles, préfet régional, aurait fort désiré présider cette assemblée. D'abord par amitié personnelle pour Mme Vielledent, ensuite pour dire au personnel enseignant des écoles des tout-petits combien il tenait en haute estime les institutrices qui prennent en charge les bébés de quatre et cinq ans et font de la « Maternelle » l'école enchantée, une école où l'on va par plaisir, qui n'opprime pas et qui développe, une école où l'on permet aux enfants de s'instruire et non « d'être instruits », une école où on est obligatoirement sage et où on apprend quelque chose joyeusement.

Les personnalités

Retenu au dernier moment par les devoirs de sa charge, M. le Préfet régional avait alors prié M. Duez, Recteur de l'Université, de bien vouloir présider cette cérémonie.

Dans la salle, auprès de Mme Vielledent et de M. le Recteur Duez, on notait la présence de MM. Dehove, maire de Lille ; Signoret, inspecteur d'Académie ; Bertrand, Rousseau, Devernay, adjoints au maire de Lille ; M. le docteur Vielledent ; Viste, président de la F. A.L. ; Mullier, administrateur des Hospices ; Lesoin, représentant l'U.F.J. ; Beugnies, président ; Degraeve, Moulin, du Denier ; Nigeon, président du Sou des Ecoles laïques ; Vanlaton, directeur de la L.A.N. ; MM. les Inspecteurs Leroy, Dubu, Arnould, Charlder, Adnet, Cuveiller, De Saint-Aubert, de MM. Uny, secrétaire de l'Inspection Académique ; Vernet, Gaucher, Calens, représentants divers groupements post-scolaires ; le docteur Arquembourg ; Mmes Coiba, directrice d'école ; Lener, des « Petits au grand air » ; Francois, de l'Aide enfantine, Demailly, Hutin, de l'U.M., etc., etc..

Il était une fois...

C'est par un joli compliment exprimé par un bébé de la Maternelle que débuta la cérémonie. Mme Coiba, directrice d'école, au nom du personnel enseignant, évoqua ensuite l'œuvre réalisée par Mme Vielledent, inspectrice des E.M. qui, après 45 années de services, prend maintenant « sa retraite »... pour pouvoir plus entièrement se consacrer aux œuvres sociales qu'elle a fondées ou qu'elle administre.

Ce n'est pas un discours que fait Mme Boiba ; c'est un récit, le récit d'un conte : « Il était une fois »...

Mme Vielledent quitte donc l'enseignement après bientôt un demi siècle consacré à surveiller, éduquer, instruire les enfants, à assurer la liaison entre le personnel enseignant et l'autorité académique.

Mme Vielledent a rendu les plus signalés services durant sa carrière. Chef qui ne fut jamais distante, toujours accueillante, humainement compréhensive, elle est l'âme de nos écoles et a fait de nos Maternelles la grande famille des touts petits. Aussi, toutes ses institutrices travaillaient-elles d'un cœur unanime derrière elle, avec elle et pour elle.

Son œuvre ? comme un conte de fées, Mme Coiba l'a évoquée très finement et avec émotion. C'était, après la guerre 14-18, l'époque de la reconstruction des écoles détruites, de la reconstruction et de la reprise du service, époque où on voyait la solide bourguignonne qu'était « Mlle Stéphane », parcourir en tous sens le pays en ruines, montée dans une camionnette du service de la Reconstitution. C'était ensuite le travail courant d'inspection, de développement des œuvres sociales, sa lutte de tous les instants pour soustraire les touts petits du danger des taudis, ses démarches constantes pour la transformation des écoles maternelles dans le but d'en faire des établissements gais, accueillants et aérés.

Cette œuvre demeurera, déclarait encore Mme Coiba et c'est alors, d'une voix coupée par l'émotion, qu'au nom de toutes ses collègues : Directrices et Institutrices d'écoles maternelle, Mme Coiba souhaitait à Mme l'Inspectrice une retraite longue et heureuse.

La cérémonie se poursuivit toujours aussi charmante.

M. **Georges Viste**, avec les compliments personnels, décerna à Mme Vielledent la plaquette des Amicales laïques : M. **Paul Dehove**, maire de Lille, offrit à l' « amie », « la mère » de tous les petits lillois la médaille d'or de la ville. M. **Signoret**, inspecteur d'Académie et M. le **Recteur Duez**, exprimèrent leurs compliments ainsi que ceux de l'Administration à la dévouée Inspectrice, à celle qui fut l'âme de nos écoles et restera l'animatrice des œuvres sociales créées à l'intention des touts petits. Mme **Vielledent**, fort émue, répondit à son tour à tous, ce concert d'éloges, dont elle ne veut pas reconnaître le mérite. Sans doute quitte-t-elle l'enseignement, mais elle ne quittera pas Lille et restera à côté de tous ses amis pour poursuivre l'œuvre entreprise dans la défense et la protection des enfants en bas âge.

Deux septuagénaires asphyxiés dans leur chambre à Escaudain

Vers 11 h., l'autre jour, Mlle Fleury Céleste, venant chez ses oncle et tante, M. Bastilde Henri, âgé de 70 ans, et sa sœur, Louise, âgée de 74 ans, demeurant à **Escaudain**, trouva la porte d'entrée fermée, contrairement aux habitudes des septuagénaires. Intriguée, elle frappa à plusieurs reprises à la porte et à la fenêtre, mais n'obtint aucune réponse. Ne sachant que supposer, elle alla à la mairie, où elle rencontra M. Adolphe Campin, capitaine des pompiers, à qui elle fit part de son inquiétude. M. Campin, accompagné du garde Lehut, se rendit rue Camille-Desmoulins et démastiqua un carreau de la fenêtre de la chambre à coucher, située au rez-de-chaussée. Passant la tête par l'ouverture, il ressentit une forte odeur d'oxyde de carbone. Il pénétra aussitôt dans la chambre. Un triste tableau s'offrit à la vue des deux employés communaux. M. Bastilde Henri était allongé au pied de son lit, la face contre terre, tandis que sa sœur était appuyée sur son lit, les pieds touchant terre. Au pied de chaque lit, se trouvaient des aliments vomis par les victimes. La porte de la chambre à coucher communiquant à une autre chambre était ouverte. Le feu se trouvant dans cette pièce était complètement découvert et une croûte de schlamms recouvrait le foyer, tandis que le tuyau de conduite du foyer était mal emboutl à la cheminée. M. le docteur Laurette, d'Escaudain, conclut à la mort des deux septuagénaires par asphyxie.

La veille, leur nièce, Mme Jean-Baptiste Soleil, qui demeure en face, était venue leur rendre visite et avait constaté le mauvais tirage de la cheminée.

La gendarmerie d'Abscon, prévenue, se rendit sur les lieux pour établir une enquête.

L'INDEMNITÉ DE COMBAT

Un décret paru au « Journal Officiel » du 8 septembre 1941 a prévu le règlement de la question de l'indemnité de combat. Mais les formules nécessaires ne sont pas encore à la disposition des intéressés dans les mairies.

D'autre part, l'établissement des listes de toutes les formations ayant droit aux fractions de l'indemnité forfaitaire n'est pas terminé.

En conséquence, un communiqué officiel fixera les modalités d'application.

NOS PRISONNIERS RÉCLAMENT DES LIVRES

Le Comité d'assistance aux prisonniers de guerre (direction de Lille, 141, rue du Molinel), adresse l'appel suivant :

« Pour qu'au retour de leur journée de travail tous nos **prisonniers des Kommandos** trouvent un livre qui sera la distraction saine et agréable de la soirée, choisissez un volume dans votre bibliothèque.

» **Ce livre doit être neuf ou en parfait état, récréatif, facile à lire et captivant : Roman, roman policier ou d'aventures, contes et nouvelles, etc...**

» **Apportez-les au Comité local dont vous dépendez. Placé dans un des colis individuels qui doivent arriver au début de la nouvelle année dans les Kommandos, il fera la joie du destinataire et de ses camarades.** »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Mardi 9 décembre 1941. — Soleil : Lever à 9 h. 34 ; coucher à 17 h. 52.

Aujourd'hui : Saint Cyprien. — Demain : Sainte Julia.

Une femme meurt à la suite de manœuvres criminelles à Fâches-Thumesnil

Une voisine serait soupçonnée de les avoir pratiquées

M. le docteur Meurisse, était appelé au numéro 7 de la cité des Ecoles, dans la rue Gustave-Delory, à **Fâches-Thumesnil**, pour donner ses soins à Mme Simone Rousselle, née Vandamme, âgée de 35 ans. Le docteur ne put que constater le décès et refusa le permis d'inhumer, la mort semblant suspecte.

En effet, dans la pièce où gisait le cadavre de Mme Rousselle se trouvaient certains instruments qui confirmaient les soupçons du docteur qui attribuait le décès à des manœuvres criminelles.

M. Savreux, commissaire de police, se rendit sur les lieux, accompagné de son secrétaire, M. Charles Lejeune. Il apprit que Mme Rousselle avait quitté son mari il y a deux mois environ, avec son fils Marcel, âgé de 7 ans, pour aller habiter à Lille, rue Michel-Ange, où venait souvent la voir son ami, M. Armand Liagre, tôlier, 34 ans, demeurant 193, rue Carnot, à Fâches-Thumesnil. Par la suite, Mme Rousselle vint habiter dans la rue Gustave-Delory, à Fâches.

« MA MERE EST MORTE »

Samedi matin, vers 8 h. 30, une voisine de Mme Rousselle, intriguée de ne pas voir cette dernière, alla frapper à sa porte. Ce fut le jeune fils de Mme Rousselle qui se montra à la fenêtre et qui dit : « Je ne peux pas tourner la clef dans la serrure pour ouvrir, ma mère est morte ».

Une voisine, Mme O..., 60 ans, surprise d'entendre l'enfant tenir de tels propos, lui conseilla de lui jeter la clef. Mme O... pénétra alors dans la maison et constata que Mme Rousselle gisait à terre et ne donnait plus signe de vie. Elle alla aussitôt quérir le docteur Meurisse.

Entretemps, M. Rousselle, qui avait appris la mort suspecte de son épouse, était venu se mettre à la disposition de M. le Commissaire pour lui donner tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Devant son père, M. le Commissaire de police questionna le jeune Marcel, qui expliqua que, vendredi soir, vers 8 h. 30, sa maman l'avait envoyé se coucher. Au bout d'un certain temps il entendit un bruit sourd. Il descendit alors et vit sa mère allongée à terre. Ne sachant que faire, le pauvre enfant remonta se coucher et s'endormit.

M. Savreux fit alors rechercher l'ami de Mme Rousselle, Armand Liagre. Ce dernier fut interrogé. Il déclara notamment qu'il n'avait jamais donné de conseils criminels à son amie.

M. Savreux commissaire de police, interrogea alors la dame M. O..., qui, la première, avait pénétré dans la maison de Mme Rousselle après son décès.

Mme O... nia avoir pratiqué certaines manœuvres sur Mme Rousselle. Elle avait bien soigné cette dernière, sur la demande de son mari, il y a quatre ans, par suite d'une « perte ».

L'autopsie du cadavre a été pratiquée par M. le docteur Muller, qui a conclu à la mort, suites aux manœuvres abortives.

MORT SUSPECTE D'UNE JEUNE FEMME, A ROUBAIX

Au début de l'après-midi de samedi, M. le commissaire de police du 4e arrondissement, était averti qu'une jeune femme venait de mourir subitement dans l'habitation portant le N° 2 de la cour Delvallée, rue Saint-Antoine, 34, à **Roubaix**. Le magistrat se rendit sur les lieux et fit appel à un médecin qui, après examen du cadavre, refusa le permis d'inhumer.

Devant cette grave décision, le Parquet de Lille fut avisé de cette mort suspecte et commit M. le docteur Muller, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie du corps de la défunte, Mme Adrienne Buffart, 28 ans, sans profession, 20, rue des Foesés, à Roubaix.

La délicate opération a été faite au dépôt mortuaire de l'Hôpital La Fraternité. Les conclusions de l'autopsie ont été déposées au Parquet de **Lille**, qui donnera à cette affaire les suites qu'elle comporte.

CONSEILS MUNICIPAUX DE L'AISNE DISSOUS

L' « Officiel » publie : Les Conseils municipaux de **Sainte-Croix, Guny** et **Grandlup-et-Fay** (Aisne), sont dissous.

M. Lefèvre, maire de **Grandlup-et-Fay**, est révoqué de ses fonctions.

M. Ligon, maire de **Montreuil-aux-Lions** (Aisne), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

DANS LA POLICE

Sont promus sur place, commissaires de 2e classe, 3e échelon, de la Police nationale :

M. **Samin**, à la 2e brigade régionale de police judiciaire, à **Lille** ; M. **Eychenne**, à **Beuvry**.

MITSI *par Delly*

— 10 —

Elle l'avait entourée de soins moralement, comme une plante précieuse. Femme intelligente et cultivée, elle avait poussé l'instruction de sa protégée beaucoup plus qu'il n'était d'usage dans ce pensionnat, où étaient élevées des enfants de condition modeste, presque toutes filles de cultivateurs. En Mitsi, elle trouvait un riche terrain qui ne demandait qu'à fructifier. Quand, l'année précédente, elle avait quitté cette maison pour une autre de son ordre où l'envoyaient ses supérieures, elle laissait la jeune fille munie d'un excellent bagage intellectuel, d'une forte culture morale et d'une grande habileté dans les travaux de lingerie, qui étaient une des spécialités du pensionnat.

Ce départ avait été un vif chagrin pour Mitsi. Les autres religieuses se montraient bonnes à son égard, mais aucune ne savait, comme sœur Hélène, la comprendre dans toutes les délicatesses de sa pensée, dans toute la secrète ardeur de son jeune cœur, ni l'encourager, la fortifier, quand elle se sentait pénétrée par l'angoisse de l'avenir.

Que serait-il, cet avenir ?... que décideraient pour elle ceux qui se faisaient appeler ses protecteurs, et dans lesquels, instinctivement, son âme d'enfant avait autrefois deviné des ennemis ?

Chaque année, au jour de l'an, les religieuses lui faisaient écrire à la présidente une lettre, où il était question de reconnaissance et de vœux. A cette lettre, il n'était jamais répondu. Mais Mme Debrennes, en accusant réception des notes de travail et de conduite que lui envoyait chaque semaine la supérieure, insistait sur la nécessité d'élever « cette pauvre enfant d'origine équivoque » dans l'habitude des humbles travaux et dans la plus entière simplicité.

« Mitsi est destinée au sort le plus modeste », précisait-elle. « Il faut qu'elle soit bien pénétrée de cette idée-là, et je compte sur vous, ma chère sœur, pour le lui répéter souvent ».

Sœur Hélène, quand la supérieure lui lisait des passages de ce genre, hochait la tête en disant :

— Mitsi est distinguée, affinée au moral comme au physique. Elle sera délicieusement jolie, séduisante entre toutes... Pauvre petite, quel danger pour elle, dans l'isolement moral qui sera le sien !

Marthe, la jeune lingère, écrivait une ou deux fois par an à Mitsi, qu'elle n'oubliait pas. Elle lui avait appris successivement le mariage de M. de Tarlay avec la comtesse Wanzel, la naissance d'un héritier qui avait coûté la vie à la jeune femme, les continuelles absences du vicomte, qui voyageait beaucoup et, entre temps, menait à Paris la grande vie mondaine, en laissant comme auparavant la direction des forges de Parceuil, « de plus en plus mauvais et injuste », ajoutait Marthe. Quant à la présidente, un moment évincée par le mariage de son petit-fils, elle avait repris bientôt après son veuvage le gouvernail de l'intérieur. Sa filleule Florine continuait d'être fort souvent près d'elle, sans souci de laisser seul un père âgé dont elle était l'unique enfant. Sans doute, chuchotait-on, n'avait-elle pas abandonné l'espoir de conquérir enfin M. de Tarlay... Toujours est-il qu'elle avait refusé plusieurs bons partis, et qu'à vingt-huit ans, elle se trouvait encore à marier.

Tous ces détails laissaient Mitsi indifférente. Elle avait emporté tant de mauvais souvenirs de Rivalles et de ses habitants !... Et puisque, de toute vraisemblance, elle n'était pas destinée à les revoir, mieux valait qu'elle s'efforçât de les oublier.

En ce dimanche de printemps, elle chantait de toute son âme dans la petite chapelle où le vieil aumônier achevait de dire sa messe. Très musicienne d'instinct, elle avait sur ce point encore admirablement profité des leçons données par sœur Hélène et l'un de ses plus grands plaisirs était de passer de longs moments à l'harmonium sur lequel, souvent, elle improvisait des airs pour les cantiques chantés par les religieuses et les élèves.

La messe finie, elle s'attarda un quart d'heure encore dans la chapelle, s'absorbant en une fervente prière. Puis elle sortit et s'engagea dans le petit cloître conduisant au bâtiment principal.

La supérieure se tenait là, ayant plusieurs lettres à la main. Sans doute le facteur venait-il de lui remettre son courrier. Elle finissait de lire une carte d'épais velin, timbrée d'or, et apercevant Mitsi, l'appela :

— Venez, mon enfant, j'ai une communication à vous faire... Votre protectrice, Mme la présidente Debrennes, estimant que votre éducation est achevée maintenant, vous rappelle dans sa maison. Elle vous confiera l'emploi de lingère auquel vous êtes apte.

Mitsi avait pâli et tressaillait longuement. Le cœur serré par l'angoisse, elle regardait la religieuse avec une sorte d'effroi... Puis elle dit d'un ton frémissant :

— J'espérais que Mme Debrennes me laisserait la liberté de travailler à mon gré... qu'elle ne m'obligerait pas à prendre rang parmi sa domesticité.

La supérieure regarda Mitsi d'un air désapprobateur :

— De quel ton vous dites cela, mon enfant !... Je crains qu'il n'y ait en vous un peu trop d'orgueil. N'oubliez pas que vous devez tout à Mme la présidente, que sans elle vous étiez probablement élevée dans quelque hospice, où l'existence n'aurait pas été pour vous si douce que parmi nous. Elle vous donne un emploi dans sa domesticité, soit !... Mais sur quoi comptiez-vous donc ? Et que vous croyez-vous, ma petite Mitsi, pour penser qu'elle vous offrirait autre chose ?... Allez, cela vaudra mieux pour vous que de travailler comme ouvrière ou employée, avec tous les dangers qui guettent une jeune fille obligée de vivre seule chez elle. Vous serez là dans une maison honorable, sous la surveillance de la femme très estimable qui a bien voulu vous accorder sa protection. Si vous vous conduisez bien, elle assurera très probablement votre avenir. Que pouvez-vous demander de mieux, dans votre situation ?

Tandis que la religieuse parlait, le teint délicatement ambré de la jeune fille se couvrait de brûlante rougeur... Oui, Mitsi se rendait bien compte que sa prévention à l'égard de la présidente avait toutes les apparences de l'ingratitude. Elle comprenait qu'aux yeux de la supérieure qui ne voyait en elle qu'une enfant d'origine équivoque, recueillie, élevée par charité, sa répugnance devant les fonctions de domesticité parût un signe d'orgueil peu compréhensible dans sa position... Puis cette bonne sœur Mathilde, excellente femme, n'avait pas l'intelligence et surtout les intuitions délicates de sœur Hélène. Celle-ci aurait compris aussitôt la révolte secrète de cette nature fine, sensitive, qui se souvenait des impressions pénibles d'autrefois... de cette petite Mitsi qui, physiquement et moralement, semblait faite pour vivre dans les milieux les plus raffinés. Certes, elle ne l'aurait pas engagée à la résistance, mais elle aurait su l'encourager, lui montrer comment, en conservant toute sa fière dignité, elle pourrait accomplir la tâche qui l'attendait là-bas. En un mot, Mitsi aurait eu l'impression d'être de sa part l'objet d'une affectueuse compassion, tandis qu'elle voyait bien que sœur Mathilde la blâmait pour ce qu'elle considérait comme un amour-propre intempestif... Aussi garda-t-elle